



N°DEL2025-16

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ et le **vingt-quatre** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 18 juin 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 20 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente.

Présents : Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gisèle CAMIADE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Hikmat CHAHINE.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Corinne LAPORTE, Madame Christine BEYRIS, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Claudine ROHFRIETSCH, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Monique BAGIEU.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien DUBOIS

Donne pouvoir à :

Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 10 membres présents.

OBJET : FINANCES - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2024 DU CIAS

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les règles budgétaires et comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.



Vu la délibération n°DEL2024-14 en date du 9 avril 2024 approuvant les budgets primitifs sur les budgets Principal, Portage de repas et SAAD.

Vu la délibération n°DEL2024-31 en date du 24 septembre 2024 approuvant la Décision Modificative sur les budgets Portage de repas et SAAD.

Considérant que M. le Président du CIAS ne participe pas au vote des comptes administratifs,

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax pour l'exercice 2024.

Les comptes de gestion font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec chaque compte administratif pour les budgets cités ci-dessous :

- Le budget principal
- Le budget annexe Portage de Repas
- Le budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Les balances des comptes administratifs de l'ensemble des budgets sont annexées.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

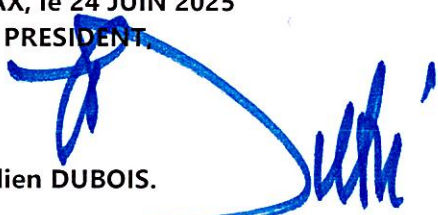
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2024 de l'ensemble des budgets.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 24 JUIN 2025
LE PRESIDENT,


Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Vincent BENOIT